



## CODOF

# Commissions et délégations officielles

---

### Où obtenir les documents pour les dossiers de candidatures ?

**Sur le formulaire d'inscription figurent les différents documents à transmettre pour le dossier de candidature**

|  |   |
|--|---|
| Formulaire d'inscription   | Auprès du secrétariat général du Grand Conseil                              |
| Déclaration des liens d'intérêts   | Idem (liée au formulaire d'inscription)                                     |
| Extrait du registre des poursuites   | Office des poursuites (e-démarche possible)                                 |
| Extrait du casier judiciaire   | Au guichet postal ou sur le site Internet de l'Office fédéral de la justice |
| Attestation des droits civiques<br>(ou copie de la dernière carte de vote) | Auprès de l'Office de la population et des migrations                       |

### **Pour les membres du personnel de l'administration cantonale, démarches en vue de l'obtention de l'autorisation du Conseil d'Etat**

*La personne candidate, après en avoir informé son ou sa supérieur-e hiérarchique direct-e, adresse sa demande au Conseil d'Etat. La demande est instruite par le département auquel la personne candidate est rattachée (et non pas par celui dont dépend la commission). L'autorisation est délivrée par un courrier du Conseil d'Etat.*

(Information de la Direction des affaires juridiques)